



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 28 Septembre 2021  
CO 311 DE

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..95  
Présents : ..71  
Votants : ..81

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, FORET Clément, REGALDI Sylvie, (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, JACQUES Lucie, ROMANET Claude, TRONCHET Guy, VINCENT Jérôme, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Conseillers : PETIGNY Loïc à BUGADA Cathy, HENARD Stéphane à MOREL Denis, DECOTE Yves à VIONNET André, BRENIAUX Denis à BERTHOD BLANC Aurélien, CETRE Jean François à BRUNEL Bernard, GAGNEUR Raphaël à MAIRE Serge, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, MORBOIS Christelle à BONNET Dominique, LAMBERT Véronique à GAILLARD Jean François, BAH L Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : LAUBIER Bernard à JACQUES Lucie, CHOULOT Alain à VINCENT Jérôme,

Etaient Excusés : GAVAT William, PAQUIEZ Valérie, FEVRE Michel, BENETRUY Sylvain, BAUPOIL Jean Luc, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand

Etaient absents : VIENNET Rémy, CARDOT Audrey, CASTELLA Damien, BUYS Nelly, JACQUES Sébastien, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikael

Secrétaire de séance : Guy Tronchet

Convocation faite le : 21 Septembre 2021

**Objet : Choix du fournisseur de mobilier pour l'école Thomas PESQUET et ALSH du Territoire**

CONSIDERANT que l'école maternelle « Les Perchées » située à Poligny est appelée à quitter le site qu'elle occupe actuellement pour emménager dans de nouveaux locaux baptisés « école Thomas PESQUET » semaine 43 ;

CONSIDERANT le besoin d'équiper l'école Thomas PESQUET de mobilier en vue d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions pendant le temps scolaire, péri-scolaires et extra-scolaire ;

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de Communes d'optimiser l'achat dudit mobilier en proposant un groupement de commandes à la commune de Poligny ;

CONSIDERANT l'accord de la commune de Poligny pour participer au groupement de commandes ;

CONSIDERANT le montant des dépenses estimé à plus de 40 000 €HT ;

VU les articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 et R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU l'Avis d'Appel Public A Concurrence en date du 7 septembre 2021, publié sur la plateforme [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info);

VU la date limite de remise des offres fixée au 24 septembre 2021 à 17h ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 28 Septembre 2021  
CO 311 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Choix du fournisseur de mobilier pour l'école Thomas PESQUET et ALSH du Territoire**

VU la position de la CCAPS en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes ;

VU les offres reçues résumées dans le tableau ci-dessous :

<b>LOT 1 : Mobilier pour les services administratifs</b>	
<b>Candidat</b>	<b>Montant €HT de l'offre</b>
Référence Buro	5 549,15
JPL Mobilier	4 808,22
Manutan Collectivités	4 945,96

<b>LOT 2 : Mobilier pour les activités scolaires et périscolaires</b>	
<b>Candidat</b>	<b>Montant €HT de l'offre</b>
SDM	28247,99
Manutan Collectivités	33817,94 (+ option 2503,56€HT)

VU les critères d'attribution fixés par la CCAPS dans le règlement de consultation, à savoir la prix (60%) et la valeur technique de l'offre (40%) comportant notamment le délai de livraison (21 jours) et la qualité / propriétés du mobilier proposé ;

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / Attribue le marché public de fourniture de mobilier à l'entreprise ayant remis l'offre jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation, soit :

- Lot 1 : JPL Mobilier pour un montant de 4 808,22€HT
- Lot 2 : Manutan collectivités pour un montant de 33 817,94€HT + option 2 503,56€HT

2 / Autorise Monsieur le Président, ou Monsieur le Vice-Président Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier ;

3 / Dit que les crédits sont inscrits au BP 2021 de la CCAPSCJ.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

